



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
13 octobre 2008

Français
Original : Anglais



Huitième réunion de la Conférence des Parties à
la Convention de Vienne pour la protection de la
couche d'ozone

Vingtième réunion des Parties au Protocole
de Montréal relatif à des substances qui
appauvrissent la couche d'ozone

Doha, 16-20 novembre 2008

Points 4 et 5 de l'ordre du jour provisoire du segment préparatoire*

**Questions soumises à la Conférence des Parties à la Convention de
Vienne à sa huitième réunion et à la vingtième Réunion des Parties
au Protocole de Montréal, pour examen et information**

Note du secrétariat

Additif

Introduction

1. Le chapitre I du présent additif résume les travaux supplémentaires concernant la prochaine réunion conjointe qui ont été accomplis durant la période comprise entre la rédaction de la note du Secrétariat (UNEP/OzL.Conv.8/2-UNEP/OzL.Pro.20/2) et le 17 octobre 2008. Cela inclut les travaux effectués par le Groupe de l'évaluation technique et économique sur les questions de la reconstitution et du bromure de méthyle et ceux entrepris par le Secrétariat dans le domaine des utilisations essentielles. La note contient également des mises à jour sur les points de l'ordre du jour traitant des utilisations essentielles, des prévisions de déséquilibres régionaux concernant les halons et des questions administratives concernant le Groupe de l'évaluation technique et économique. Les compléments d'information que le Groupe est censé fournir sur les utilisations essentielles, sur les utilisations particulières des hydrochlorofluorocarbones (HCFC) et sur le tétrachlorure de carbone seront affichés sur le site Internet du Secrétariat et transmis aux Parties dès que possible, avec les nouvelles propositions reçues des Parties.
2. Le chapitre II contient des informations supplémentaires sur des points que le Secrétariat aimerait porter à l'attention des Parties, en particulier les missions effectuées par le Secrétariat, diverses questions administratives, et les questions relatives au Protocole de Montréal dans d'autres instances.

* UNEP/OzL.Conv.8/1-UNEP/OzL.Pro.20/1

A. Point 4 a) i) de l'ordre du jour : présentation et examen du rapport supplémentaire de l'Equipe spéciale sur la reconstitution du Fonds multilatéral, du Groupe de l'évaluation technique et économique

3. Après avoir examiné le rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur la reconstitution du Fonds multilatéral, le Groupe de travail à composition non limitée à sa vingt-huitième réunion a demandé au Groupe de l'évaluation technique et économique de se pencher sur un certain nombre de questions spécifiques et de présenter ses conclusions sous forme de rapport supplémentaire. Ce rapport a été publié sur le site Internet du Secrétariat le 1er octobre 2008 et distribué aux Parties peu de temps après. Chacune des questions que le Groupe de travail à composition non limitée a été prié d'étudier y fait l'objet d'un chapitre séparé. Le texte intégral de la note de synthèse, qui récapitule les discussions et les conclusions contenues dans les chapitres 3 à 12, est disponible dans le document UNEP/OzL.Pro.20/6.

B. Point 4 b) de l'ordre du jour : Elimination écologiquement rationnelle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (propositions de l'Argentine, de la Communauté européenne, des Etats fédérés de Micronésie et de Maurice)

4. A la réunion précédente du Groupe de travail à composition non limitée, le groupe de contact sur la destruction et les réserves a présenté un rapport sur ses délibérations et soumis une proposition de ses coprésidents pour examen par les Parties. Le rapport contenait, en outre, des demandes adressées aux Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 pour des observations sur cette proposition et des informations sur les quantités de chlorofluorocarbones (CFC) et de halons contaminés ou confisqués qu'elles avaient en entrepôt, attendant d'être détruites. Le Secrétariat a reçu 30 réponses à cette demande d'informations, qu'il a transmises au Groupe de l'évaluation technique et économique pour examen dans le contexte des demandes faites par ces Parties concernant la destruction et le Fonds multilatéral.

5. Au sujet de la proposition des coprésidents, une organisation régionale d'intégration économique et cinq Parties ont envoyé des observations portant sur une grande variété de sujets comme, par exemple, la possibilité d'envisager la destruction précoce de substances chimiques autres que les CFC et les halons; la nécessité de faire en sorte que l'action engagée en matière de destruction ne serve pas d'incitation perverse à produire davantage ou à éviter le recyclage; la nécessité d'envisager la réaffectation des substances appauvrissant la couche d'ozone qui ont été contaminées ou confisquées et de se conformer aux règles internationales lors du transport de celles qui sont contaminées; la nécessité de veiller à une coopération étroite avec les secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination; la nécessité d'obtenir des informations supplémentaires sur les éléments indésirables parmi les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, en particulier leur quantité et les raisons pour lesquelles elles sont indésirables; et la nécessité d'envisager la création d'un groupe de travail possédant les compétences spécialisées qui conviennent pour étudier les options de financement possibles.

6. Le Secrétariat a communiqué ces observations aux coprésidents du groupe de contact et, dans la mesure où les Parties dont elles émanent l'ont autorisé, les a publiées sur son site, en tant que document UNEP/OzL.Pro.20/INF/6, pour examen par toutes les Parties.

C. Point 4 c) i) de l'ordre du jour : Utilisation de CFC-113 dans l'industrie aérospatiale en Fédération de Russie

7. Comme suite à la requête des Parties priant le Groupe de l'évaluation technique et économique d'établir un rapport sur les solutions de remplacement possibles pour les applications aérospatiales du CFC-113 qui ont fait l'objet de la demande de dérogation présentée par la Fédération de Russie pour 2009, le Groupe a assemblé une équipe de deux experts qui doit se rendre en Fédération de Russie du 6 au 10 octobre. Il présentera un rapport sur les conclusions de cette mission aux Parties à Doha.

D. Point 4 c) ii) de l'ordre du jour : Demandes de dérogation pour utilisations essentielles pour 2009 et 2010

8. A la suite de l'exposé sur les dérogations pour utilisations essentielles présenté par le Comité des choix techniques pour les produits médicaux à la vingt-huitième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, le Comité s'est entretenu sur ce sujet avec les Parties demandeuses et autres. Après des délibérations plus poussées, la Commission européenne a ramené sa demande de dérogation de 38 à 22 tonnes et a fourni des informations supplémentaires justifiant ce chiffre. Les Etats-Unis d'Amérique ont, de même, réduit de 90 tonnes la quantité de CFC qu'ils avaient initialement demandée pour deux préparations utilisées dans des inhalateurs-doseurs, et ont soumis des renseignements supplémentaires à l'appui de leur demande de dérogation pour 92 tonnes de CFC destinées à la fabrication d'inhalateurs à l'épinéphrine vendus sans ordonnance. Le Groupe est en train d'examiner les dossiers nouvellement présentés.

E. Point 4 c) iii) de l'ordre du jour : Utilisations essentielles et campagne de production de CFC pour la fabrication d'inhalateurs-doseurs

9. A la vingt-huitième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, le groupe de contact mis sur pied pour examiner les questions relatives aux utilisations essentielles a demandé au Secrétariat de se pencher sur toutes les décisions pertinentes en vue d'étendre leur applicabilité aux demandes de dérogation pour de telles utilisations soumises par des Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5. Les efforts déployés par le Secrétariat pour faire suite à cette demande sont exposés en détail dans le document UNEP.OzL.Pro.20/8. Le groupe de contact a également invité les Parties à faire part de leurs observations concernant les questions soulevées dans le rapport du groupe de contact avant le 15 août au plus tard. En conséquence, le Secrétariat a reçu une observation émanant d'une Partie, qu'il a transmise aux coprésidents du groupe de contact et affichée sur son site Internet pour examen par les Parties.

F. Point 4 d) i) de l'ordre du jour : Demandes de dérogation pour utilisations critiques pour 2009 et 2010

10. A la vingt-huitième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, le Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle a présenté ses recommandations initiales concernant les nouvelles demandes de dérogation pour utilisations critiques qu'il a reçues pour 2009 et 2010. Ces demandes ont fait l'objet d'un débat en plénière à la suite duquel le Comité a tenu avec les Parties demandeuses des réunions bilatérales d'échange de points de vue et d'informations sur le sujet. Un processus itératif lui a permis d'obtenir les informations supplémentaires nécessaires pour accomplir son deuxième cycle d'évaluation.

1. Demandes de dérogation pour utilisation dans le traitement des sols

11. Le Japon a soumis au Comité de nouvelles informations qui ont été utilisées pour réévaluer les demandes de dérogation pour le traitement des concombres, poivrons, melons et pastèques. Les Etats-Unis ont également fourni de nouvelles informations, en particulier sur les travaux en cours dans les domaines de la réhomologation de l'iodométhane et de la révision des quantités demandées pour les poivrons, les plantes ornementales, les fraises et les tomates. Les demandes du Japon et des Etats-Unis ont été réévaluées à la deuxième réunion du Sous-comité sur les sols.

12. En 2008, 31 demandes de dérogation ont été soumises par cinq Parties (Australie, Canada, Etats-Unis, Israël, et Japon) : 12 portant sur une quantité totale de 607,048 tonnes pour 2009 et 19 portant sur un total de 3 485,298 tonnes pour 2010. Dans l'évaluation finale, le Sous-comité a recommandé 608,454 tonnes pour 2009 et 3 297,8 tonnes pour 2010.

2. Demandes de dérogation pour utilisation dans le traitement de structures et de marchandises

13. Des informations supplémentaires ont été reçues sur les demandes de dérogation présentées par l'Australie pour sa production de riz, le Canada pour sa production de pâtes alimentaires et les Etats-Unis pour leurs marchandises ainsi que leurs minoteries et installations de transformation de denrées alimentaires. Le Sous-comité sur la quarantaine, les structures et les marchandises a réévalué les demandes en question et examiné celle soumise par le Canada pour ses minoteries et une partie de celle concernant les marchandises présentée par les Etats-Unis sur lesquelles il n'avait pas pu se pencher durant l'évaluation provisoire.

14. En 2008, 10 demandes de dérogation ont été soumises par cinq Parties (Australie, Canada, Etats-Unis, Israël et Japon) : trois portant sur une quantité totale de 7,14 tonnes pour 2009 et sept portant sur un total de 270,606 tonnes pour 2010. Dans l'évaluation finale, le Sous-comité sur la quarantaine, les structures et les marchandises a recommandé 7,14 tonnes pour 2009 et 269,436 tonnes pour 2010.

Demands présentées par les Parties en 2008 et recommandations finales du Comité

<i>Partie</i>	<i>Quantités demandées</i>		<i>Recommandations finales du Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle</i>	
	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>
Australie		37,610		36,44
Canada	4,740	30,340	4,74	30,34
Etats-Unis		3 399,490		3 233,456
Israël	699,448		610,554	
Japon		288,500		267,000
Total	704,188	3 755,940	615,594	3 567,236

3. Plan de travail du Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle pour 2009

15. Outre l'examen des demandes de dérogation pour utilisations critiques, le rapport final sur ces demandes contient, aux pages 73 à 75, le plan de travail envisagé par le Comité pour 2009 et une requête adressée aux Parties, les priant d'étudier la possibilité d'un financement supplémentaire pour permettre au Comité d'assurer efficacement l'évaluation des demandes de dérogation pour utilisations critiques.

G. Point 4 g) ii) de l'ordre du jour : Déséquilibres régionaux concernant les halons

16. Ni le Groupe de l'évaluation technique et économique, ni son Comité des choix techniques pour les halons, ni le Secrétariat n'ont, jusqu'ici, reçu aucune communication supplémentaire donnant lieu de modifier le rapport présenté sur ce sujet lors de la dernière réunion du Groupe de travail à composition non limitée. En cas de changement, le Groupe de l'évaluation technique et économique examinera les nouvelles informations dans son rapport de 2009 aux Parties.

H. Point 4 h) de l'ordre du jour : Questions administratives concernant le Groupe de l'évaluation technique et économique

17. Conformément aux paragraphes 2.2 et 2.3 du mandat du Groupe de l'évaluation technique et économique, les décisions concernant les coprésidents des Comités des choix techniques doivent être approuvées par une Réunion des Parties. Le Groupe recommande la nomination de M. Sergey Kopylov de la Fédération de Russie comme coprésident du Comité des choix techniques pour les halons. La Fédération de Russie a été informée de la présentation de la candidature de M. Kopylov, qui possède une vaste expérience des questions relatives aux halons. Les Parties souhaiteront peut-être envisager de prendre des mesures concernant cette nomination qui, si elle est approuvée, devrait se présenter sous la forme d'une décision de la Réunion des Parties.

18. Comme mentionné au paragraphe 15, le rapport final sur les demandes de dérogation pour utilisations critiques comprenait un budget indicatif établi pour examen par les Parties, qui nécessitait un financement additionnel de 24 500 dollars pour des activités relatives à ces demandes. A la vingt-huitième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, le Groupe de l'évaluation technique et économique a également mentionné dans son rapport sur l'état d'avancement de l'étude exploratoire demandée par la décision XIX/8 pour évaluer les solutions de remplacement des HCFC dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation que son aptitude à accomplir cette tâche dans les délais voulus était partiellement entravée par le fait que de nombreux experts travaillaient sans aucun financement. Ce problème touche également d'autres domaines d'activité du Groupe. Les Parties souhaiteront peut-être demander au Comité budgétaire de se pencher sur cette question.

I. Autres questions que le Secrétariat souhaiterait porter à l'attention des Parties

A. Questions relatives au Protocole de Montréal dans d'autres instances

1. Fonds pour l'environnement mondial

19. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a, d'année en année, rendu de précieux services aux Parties au Protocole de Montréal, notamment de par son soutien aux pays à économie en transition qui a aidé les Parties appartenant à ce groupe à se conformer aux exigences du Protocole. Par ailleurs, son appui à d'autres activités ne donnant pas droit à un financement dans le cadre du Fonds multilatéral, en particulier celles relatives au bromure de méthyle effectuées en Afrique du Sud et celles de surveillance menées dans le Cône Sud, a consolidé les efforts du Protocole de manière appréciable. Le FEM est maintenant en train de lancer les préparatifs en vue de sa prochaine reconstitution. Le but de la présente section est d'examiner la situation des Parties qui, dans le passé, ont bénéficié d'une aide de ce dernier et de recueillir l'avis des Parties sur la question de savoir si et, dans l'affirmative, comment le Secrétariat devrait se mettre en rapport avec lui au sujet de cette reconstitution.

20. Comme indiqué plus haut, le travail du FEM dans le domaine de l'ozone a principalement consisté à aider les pays à économie en transition qui n'auraient pas droit à un financement du Fonds multilatéral. Au fil des ans, bon nombre de ces pays ont été reclassés comme Parties non visées au paragraphe 1 de l'article 5, si bien que tous, sauf six (Azerbaïdjan, Bélarus, Kazakhstan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Ukraine), sont maintenant pris en charge par le Fonds multilatéral. Donc, en supposant que le FEM continue à fournir de l'aide comme par le passé, seuls ces six pays y auraient droit.

21. Trois de ces pays (Azerbaïdjan, Bélarus et Ouzbékistan) ont déjà abandonné toutes les substances visées, sauf les HCFC. Ils ont cependant réduit leur consommation de ces derniers de 95 à 99 % par rapport à leurs niveaux de référence, ce qui signifie qu'ils sont largement en avance sur l'échéance de 2015 prévue pour une réduction de 90 %. Les trois pays restants ont également cessé d'utiliser toutes les substances visées, à l'exception des HCFC. Le Kazakhstan en consomme 60 tonnes et le Tadjikistan 3,8 tonnes par an. Ces deux pays n'ont toutefois pas ratifié l'Amendement de Copenhague et ne devraient donc pas, pour le moment, avoir droit à une aide, selon les directives antérieures du FEM. Le troisième, l'Ukraine, consomme 93,5 tonnes de HCFC par an. Bien qu'il soit actuellement en règle par rapport à ses obligations en la matière, il pourrait avoir besoin d'une aide pour atteindre son objectif de consommation pour 2010, qui est de 57 tonnes.

22. Le Secrétariat de l'ozone s'efforce traditionnellement d'assister à toutes les réunions du Conseil du FEM pour y promouvoir les projets envisagés par le Protocole de Montréal, fournir des informations sur ces derniers, et tenir les participants au courant des activités du Protocole qui peuvent présenter un intérêt pour le FEM. Le Secrétariat du Fonds multilatéral est, lui aussi, souvent présent aux réunions du FEM. Ses relations avec le secrétariat et l'équipe d'évaluation du FEM se sont avérées utiles à ce dernier pour ses analyses. Enfin, il convient de noter qu'à la cinquante-cinquième réunion du Comité exécutif du Fonds multilatéral, le Secrétariat du Fonds multilatéral a été prié de se mettre en rapport avec le FEM et d'autres mécanismes pour étudier les futures possibilités de coopération.

23. Le Secrétariat de l'ozone est d'avis qu'il faut faire un effort particulier pour exprimer le souhait que le FEM tienne compte des besoins continus des pays à économie en transition et des éventuelles nécessités liées à la collaboration synergique entre le FEM et le Fonds multilatéral pour que l'ozone soit pris en compte dans les discussions sur la reconstitution du FEM. A la lumière des débats qui se font jour au sujet de cette reconstitution, le Secrétariat de l'ozone prie les Parties de lui indiquer si elles souhaitent envisager une décision sur cette question et s'il devrait se mettre en rapport avec le FEM concernant les questions connexes.

II. Destruction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et coopération avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

24. A la réunion des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Accra, en août, la question de la destruction des stocks de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et des émissions potentielles de ces substances a été soulevée et le Secrétariat de la Convention a été prié de fournir des informations sur les stocks et les émissions potentielles de CFC ainsi que sur les réserves de HCFC. Le Secrétariat de l'ozone s'est déclaré disposé à répondre de façon aussi précise que possible, en fournissant toutes les données factuelles pertinentes se trouvant en sa possession, à toute demande qui lui parviendrait sur ce sujet.

25. Il a également invité le secrétariat de la Convention à assister à ses prochaines réunions pour discuter des possibilités d'une coopération plus poussée et d'amélioration de la coopération avec les Parties au Protocole de Montréal et le Secrétariat de l'ozone.

A. « Centrum »

26. Le Secrétariat aimerait remercier les nombreuses Parties qui lui ont fourni des informations en retour sur le premier numéro de son bulletin électronique « Centrum » et s'excuser du nombre limité de points de vue présentés dans celui-ci. S'étant fixé la Journée de l'ozone comme date limite de publication, il n'estimait pas être en droit de la repousser jusqu'à l'arrivée des contributions manquantes. Il s'efforcera de faire en sorte que les numéros suivants comprennent dès leur parution un éventail plus large d'articles sur les thèmes choisis. Entre-temps, il aimerait remercier les Parties et les encourager à lui envoyer d'autres observations ainsi que des suggestions de thèmes pour les futurs numéros.

B Missions effectuées par le Secrétariat

27. En septembre 2008, le Secrétariat a tenu des réunions au Vatican, avec des représentants du Saint-Siège, et à Beyrouth, avec des représentants du Gouvernement irakien, pour s'entretenir avec ces nouvelles Parties et leur donner des conseils sur leurs obligations au titre du Protocole de Montréal. Ils ont, entre autres, discuté des exigences du Protocole en matière d'information et d'établissement de rapports, du calendrier d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et de la mise en place de systèmes d'octroi de licences pour le contrôle des importations et exportations de ces substances. Le Secrétariat a également participé à la réunion du réseau de responsables de l'ozone d'Asie du Sud et à la réunion conjointe des réseaux de responsables de l'ozone d'Afrique anglophone et francophone qui se sont tenues en septembre 2008, la première à Tokyo et la deuxième à Cotonou (Bénin), ainsi qu'à la réunion conjointe des réseaux de responsables de l'ozone d'Amérique du Sud, d'Amérique centrale et des Caraïbes qui s'est tenue à San Juan (République dominicaine) en octobre. Ces trois réunions se sont penchées sur les problèmes qui restent du point de vue du respect des obligations pour l'échéance de 2010 et la manière de faire avancer l'élimination des HCFC. Le Secrétariat a aussi participé à la réunion consultative sur le quatrième Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme Montevideo IV) organisée par le PNUE et à la deuxième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le mercure, qui ont eu lieu à Nairobi en septembre et octobre 2008.